

RÉPONSE DU GROUPE ORANGE
AU COMPLEMENT À LA CONSULTATION PUBLIQUE
DE L'ARCEP SUR
DE NOUVELLES FRÉQUENCES POUR LES RÉSEAUX
MOBILES À LA RÉUNION ET À MAYOTTE

24 Avril 2020

VERSION PUBLIQUE

SYNTHÈSE

Orange a répondu à la consultation publique « De nouvelles fréquences pour les réseaux mobiles à La Réunion et à Mayotte » de l'Arcep publiée le 19 décembre 2019.

La Direction générale des entreprises a fait part à l'Arcep d'éléments complémentaires concernant les besoins de couverture identifiés à Mayotte.

Nous présentons dans le présent document notre analyse sur ces éléments complémentaires en cohérence avec les actions de déploiement en cours et futures qui visent à améliorer notre couverture, et ce, sur les deux territoires de La Réunion et de Mayotte, en réponse à la dynamique d'usages de nos clients.

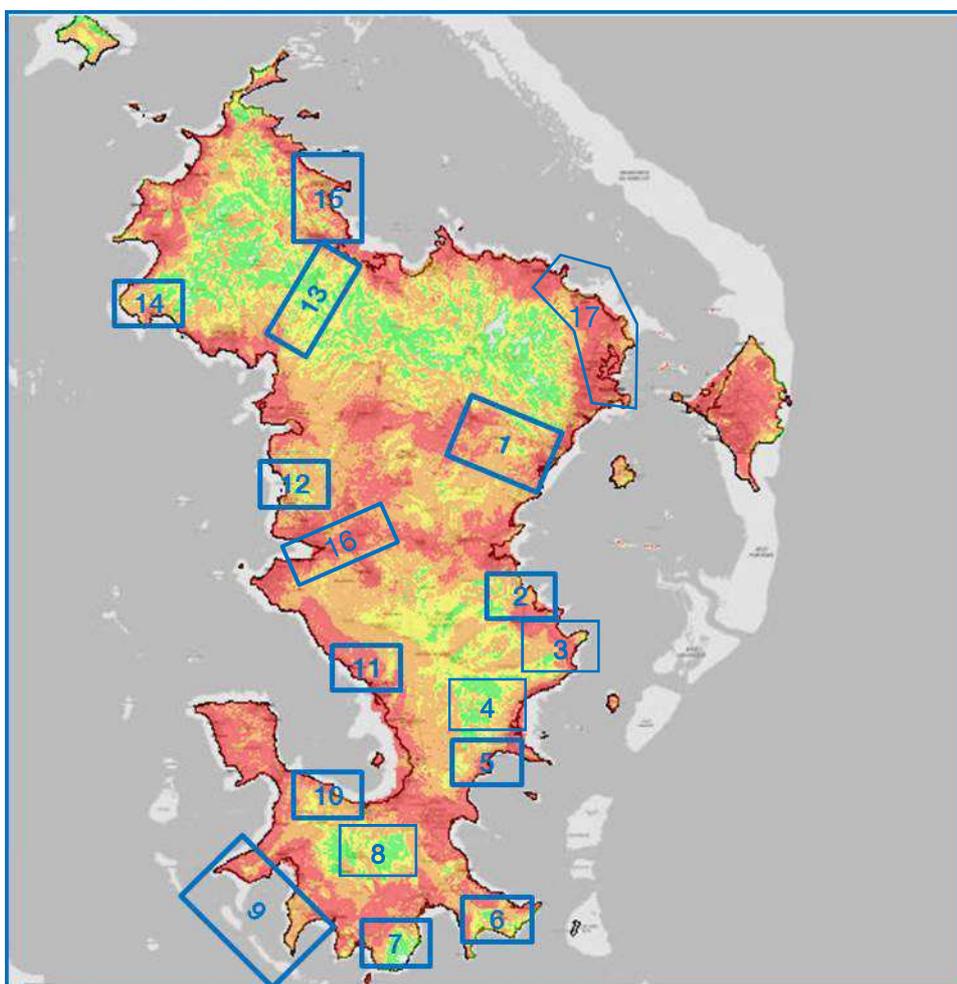
Il est important de souligner que les contraintes et les difficultés opérationnelles auxquelles les opérateurs doivent faire face, sont impérativement à prendre en compte - tout particulièrement l'obtention d'autorisations administratives ou les éventuels freins sociétaux -, ce qui engendre un ralentissement significatif des déploiements.

Nous sommes conscients de l'enjeu d'aménagement numérique des territoires d'outremer. Orange poursuit ses déploiements avec la volonté constante d'amélioration de la couverture pour des zones où cela s'avère pertinent, des opérations d'amélioration de couverture sont d'ores et déjà programmées malgré des contraintes fortes en termes de déploiement clairement identifiées, aussi nous sommes défavorables à toutes obligations supplémentaires de couverture dans des zones spécifiques.

Question n° 1. L'approche proposée ci-dessus pour Mayotte vous semble-t-elle pertinente ? Pour quelles raisons ? Le cas échéant, quelles devraient être les modalités de ces obligations de déploiement ? Des dispositions relatives au partage de réseaux seraient-elles utiles ?

Orange souhaite tout d'abord rappeler que son réseau 2G/3G/4G couvre actuellement plus de 99% de la population à Mayotte. D'importants investissements ont été réalisés à Mayotte en 2018 et 2019, pour augmenter la couverture réseau et améliorer de manière très significative la qualité de service fournie à nos clients. La dernière campagne Arcep confirme ces chiffres de taux de couverture. Il reste néanmoins effectivement des zones sur lesquelles la couverture pourrait être améliorée.

Le lien geoportail fourni par l'ARCEP fait état ci-dessous de polygones représentant les zones sur lesquelles la couverture devrait être améliorée selon la Préfecture de Mayotte :



En particulier, cinq zones ont été identifiées comme prioritaires par le Conseil Départemental et la préfecture de Mayotte, nécessitant « un accompagnement d'investissement ou une incitation des opérateurs » :

- RD3 entre Passamainty et Vahibé ;
- RD2 entre les carrefours de Dzoumogné et de Doulou ;
- RN2 entre Ongoujou et Sada ;
- Tsimkoura et la zone Nord du Mont Choungui ;
- Hauts de Koungou et Mamoudzou.

Nous avons mené une étude en superposant chaque polygone avec notre carte de couverture théorique à date ainsi que des mesures terrains très récentes réalisées début avril 2020.

Le tableau de synthèse ci-dessous fait un état à date de la couverture sur chaque polygone en précisant les actions en cours sur les zones nécessitant des améliorations de couverture. Les polygones prioritaires indiqués par le Conseil Départemental sont en rouge dans le tableau.

[SDA : ...]

Comme déjà mentionné dans notre réponse à la précédente consultation, il ne nous paraît pas pertinent que ces zones ciblées fassent l'objet d'obligations de déploiement tant à la Réunion qu'à Mayotte.

Par ailleurs, nous souhaitons préciser que dans l'approche proposée, ne sont pas prises en compte les contraintes et difficultés auxquelles les opérateurs doivent faire face et qui entraînent le ralentissement de leurs déploiements. A titre d'exemple, on peut citer les éléments suivants :

- l'obtention d'autorisations administratives auprès de différentes collectivités devient un sujet complexe et de longue haleine,
- l'opposition de riverains, voire le refus de certaines collectivités devient un sujet important.
- les difficultés de raccordement EDM ou de raccordement fibre optique dans certaines zones.

De plus, les périodes d'élections locales peuvent ajouter de la complexité et des délais supplémentaires pour la construction d'un site.

Toutefois, nous souhaitons indiquer être favorable au partage des infrastructures passives notamment de pylônes lorsque cela est possible (contraintes de renforcement de pylône, place...). Des contrats de cohabitation régissent actuellement les conditions de partage de nos infrastructures passives.

Aussi, dans ce contexte où Orange marque sa volonté d'améliorer la couverture dans les zones où cela est pertinent pour la population, des opérations d'amélioration de couverture ont déjà été programmées malgré des contraintes fortes de déploiement. Nous sommes donc défavorables à toutes obligations supplémentaires de couverture dans des zones spécifiques.

Question n° 2. Combien de sites estimez-vous nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins décrits dans la consultation publique pour chacun des territoires de La Réunion et de Mayotte ? Le déploiement de ces sites présente-t-il une complexité particulière (en matière de collecte, d'alimentation électrique, de contraintes géographiques ou autre) ?

A la Réunion, l'ARCEP a indiqué que les zones ci-dessous pourraient faire l'objet d'obligations spécifiques de déploiement :

- le cirque de Mafate (îlets habités et sentiers de randonnée) ;

- la zone touristique du Volcan ;
- le col des Boeufs et le cirque de Salazie, sur la commune de Salazie ;
- la zone industrielle de Pierrefonds, sur l'intercommunalité de la CIVIS ;
- le secteur du Serré et le chemin de bois de fer, sur la commune de l'Entre-deux ;
- les sites du Tapage, les Makes, le petit-Serré, la Rivière Saint-Louis, sur la commune de Saint-Louis, ainsi que toutes les écoles sur la commune de Saint-Louis.

Dans sa réponse, Orange a indiqué que l'ensemble des zones ci-dessus étaient déjà correctement couvertes à l'exception de l'îlet de Marla dans le Cirque de Mafate pour lequel les enjeux d'aménagement numérique sont importants.

Pour améliorer la couverture de cet îlet, la construction d'un site mobile à Marla est nécessaire. L'îlet de Marla est compliqué à couvrir dans la mesure où c'est une zone totalement enclavée sans alimentation électrique. Des solutions d'énergie propres doivent être étudiées telles que des solutions solaires ou éoliennes. Il faut noter que c'est une zone classée au patrimoine mondial de l'UNESCO pour lesquelles les solutions techniques mises en œuvre devront être approuvées par l'ONF et le Parc National des Hauts. Toute obligation de couverture des opérateurs dans des zones protégées devrait alors être liée à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

[SDA : ...]